

Présentation des thèmes de travail

Thème 1 : Biosécurité

Afin de répondre à l'accroissement des volumes de marchandises échangés et des flux touristiques, il est essentiel de renforcer les mesures pour limiter les introductions d'espèces exotiques depuis l'extérieur du territoire. Dans les collectivités françaises du Pacifique, l'instruction des dossiers d'autorisation d'importation d'espèces est réalisée par les services vétérinaires ou les services de la protection des végétaux, tandis que les services de l'environnement ne sont sollicités qu'une fois l'espèce entrée sur le territoire. Ceci implique que les risques environnementaux potentiels ne sont pas systématiquement pris en compte à la source.

- Comment mieux prendre en compte les risques environnementaux lors de l'instruction des demandes d'importation de nouvelles espèces ?
- Comment assurer une consultation appropriée des services en charge de l'environnement et des experts locaux et régionaux ?
- Comme traiter en particulier le cas des espèces non inscrites sur les listes d'espèces interdites à l'importation ?

Thème 2 : Détection précoce et réaction rapide

Les territoires insulaires sont fréquemment soumis à l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. La détection précoce de ces espèces et la mise en œuvre de moyens de réaction rapide sont fortement recommandées : une démarche proactive de prévention est généralement beaucoup plus efficace et moins coûteuse qu'une lutte tardive contre des espèces déjà installées. Cependant, il n'existe pas dans les collectivités françaises du Pacifique de système de surveillance du territoire dédié à cette thématique, ni de système d'alerte, ni d'instance de décision concertée permettant de répondre aux alertes.

- Quels groupes d'acteurs doivent être impliqués dans la détection et la réaction rapide ?
- Comment organiser la circulation de l'information entre les services impliqués tout au long des différentes étapes (détection précoce, alerte, analyse du risque et priorisation, action sur le terrain, suivi et évaluation de l'action) ?
- Quels outils spécifiques doivent être mis en œuvre pour la lutte et le suivi des opérations ?
- Comment alerter et impliquer le grand public ?
- Quel mécanisme financier envisager pour un système pérenne de détection et de réaction ?

Thème 3 : Mobilisation des acteurs économiques et gestion des espèces à conflits d'intérêts

La gestion des espèces exotiques envahissantes doit s'appuyer sur une prise de conscience partagée des enjeux, notamment par les acteurs économiques et par le grand public. Si certaines filières professionnelles sont à l'origine d'un nombre significatif d'introductions d'espèces exotiques envahissantes, les acteurs économiques concernés doivent être associés à l'identification et à la mise en place des solutions. Par ailleurs, la maîtrise d'une espèce exotique envahissante peut se heurter à des conflits d'intérêts importants lorsque cette espèce est source de loisirs, de nourriture ou de revenus, qu'elle est utilisée dans le cadre de programmes de restauration écologique ou d'aménagement du territoire, ou qu'elle a une valeur culturelle particulière.

- Quelles sont les principales filières à l'origine de l'introduction d'espèces ?
- Comment sensibiliser les acteurs économiques et développer avec eux des programmes volontaires destinés à réduire l'importation, la vente et l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes ?
- Comment concilier sur le terrain la maîtrise des espèces exotiques envahissantes porteuses de conflits d'intérêts avec des opinions ou des sensibilités différentes de la part des acteurs économiques ou du grand public ?